

« LEVIATHAN » : PHILOSOPHIE

I- Introduction :

L'œuvre majeure de Thomas Hobbes : « **Léviathan** » eut une influence considérable sur la **philosophie politique** moderne, par sa **conceptualisation** de l'**état de nature** et du **contrat social**, conceptualisation qui fonde les bases de la **souveraineté**.

Quoique souvent accusé de **conservatisme** excessif, ayant inspiré des auteurs comme **Maistre** et **Schmitt**, « **Léviathan** » eut aussi une influence considérable sur le **libéralisme** et sur la **pensée économique libérale** du **XXe siècle** et sur l'étude des **relations internationales** et de son courant rationaliste dominant : le « **réalisme** ».

II- Etude détaillée :

Fondateur des « **Eléments de la loi naturelle et politique** » en **1640**, du citoyen « **De Cive** » et du « **Léviathan** » en **1651**, Thomas Hobbes est l'un des premiers philosophes « **contractualistes** » qui tente de fonder la légitimité du pouvoir des dirigeants sur autre chose que la **religion** ou la **tradition**. Son projet est de fonder l'ordre politique sur un pacte entre les individus, afin de faire de l'homme un acteur décisif dans l'édification de son propre monde social et politique.

Sa réflexion politique est fondée sur son **anthropologie**, du fait que l'homme est un être mû principalement par la **crainte** et le **désir**. Il doit ainsi sortir de l'**état primitif** et fonder un **état artificiel** sur les bases de la raison : c'est le passage de l'**état de nature** à l'**état civil**.

Grand penseur de la **souveraineté**, Hobbes a opéré une révolution copernicienne par rapport à l'**aristotélisme**, dominant la **pensée scolastique**, en faisant de l'état civil un état artificiel, issu du **contrat social** et non un **état naturel**. Pour cela, il s'est approprié le langage de la « **loi naturelle** », au sens **scolastique**, pour défendre une thèse qui synthétise les **deux principales positions** qui s'y opposaient : la **théorie des droits naturels**, issue de **Grotius** et **Pufendorf**, et le **conventionnalisme humaniste**.

Ainsi, bien qu'il ait pensé les droits naturels de l'individu, Hobbes s'apparente davantage au **positivisme juridique** qu'au **jusnaturalisme**.

Jean Jacques Rousseau héritera de cette position, ainsi que de plusieurs autres concernant la souveraineté, refusant en revanche, la **théorie de la représentation** (exposée en particulier au **chapitre XVI** sur la « **personne** », qui précède immédiatement le chapitre sur l'institution de l'**Etat**).

1- La Psychologie morale :

Pour Hobbes, la **psychologie** est l'**étude** de la propagation des mouvements matériels qui agissent sur les **dispositifs physiologiques** nerveux et produisent les **réactions** et les **attitudes**.

Il défend ainsi une position matérialiste, comparant, dans son introduction au « Léviathan », le corps humain à une machine.

Concernant l'origine de la connaissance, il défend une position **empiriste** : toute connaissance provient des **sens** et de l'**expérience** (**chapitre I** de « Léviathan »). Il s'oppose à la conception traditionnelle du bonheur, qui en fait un état stationnaire, en l'envisageant de façon dynamique (**chapitre XI**). Le bonheur, pour lui, ne s'oppose pas à un « désir inquiet d'acquérir puissance après puissance » (**Chapitre XI**), car seule cette course à la puissance permet d'assurer que l'on conserve bien son être et ses biens.

Ainsi, le **conatus**, le **désir** de conservation de soi-même, est immédiatement dynamique. Cette conservation n'est pas à entendre comme le simple désir de ne pas mourir, mais comme désir de « **puissance** » : conscient de l'avenir et de ceci que nous aurons toujours de nouveaux désirs, nous ne désirons pas tant des **biens** que des **pouvoirs** de nous satisfaire maintenant et toujours.

C'est précisément cette forme du désir qui explique que nous savons que nous augmentons notre puissance par nos **compétences** propres (« **pouvoirs naturels** ») mais aussi par nos **relations** à autrui (« **pouvoirs instrumentaux** »).

La **société** n'est pas, comme on le fait dire souvent à Hobbes, une **réalité extorquée** à l'homme par la crainte de la mort, mais une suite naturelle du **développement** de notre désir.

Selon Hobbes, il n'y a pas le **bien** et le **mal** à l'état de nature, mais seulement à l'état civil.

2- Etat de nature :

Selon cette théorie, une **anarchie totale** et la « **guerre de tous contre tous** », ou au contraire une **liberté idyllique**, auraient précédé la société et l'Etat.

Une liberté personnelle illimitée est le trait général de l' « **état de nature** » dans lequel les hommes auraient longtemps vécu, avant de renoncer délibérément à cette liberté au profit d'un Etat garantissant leur sécurité, la propriété privée et les autres droits personnels.

Hobbes est **un** des **premiers** à imaginer l'**état de nature** préexistant à la société humaine, afin d'y déceler comment les hommes y agiraient sans puissance commune qui les maintienne en respect.

C'est là une idée déjà ancienne et reprise et instrumentalisée dès le **XIIIe siècle**, par les adversaires qui étaient alors le roi **Frederic II** et plusieurs **Papes** successifs, pour justifier leur propre pouvoir. Toutefois, cet état de nature est un état mythique et non réel.

Hobbes se démarque nettement de la tradition politique qui reposait sur **Aristote**, pour qui l'**homme** est être naturellement politique, et sur **Thomas d'Aquin** ou **Cicéron** pour lesquels il existerait une « loi naturelle » immuable. Ils considèrent l'homme comme sociable, non par nature, mais par accident : c'est par crainte de la mort violente qu'il fait société avec ses semblables.

L'état de nature est un état de la « guerre de tous contre tous ». il ne faut cependant pas attribuer à Hobbes, l'idée qu'on lui attribue communément : jamais Hobbes n'a écrit que l'homme est « un loup pour l'homme à l'état de nature, selon une formule de **Platon**, il écrit bien en revanche que, dans l'état civil, l'homme est à la fois un dieu et un loup pour l'homme. Par le **contrat**, l'homme garantit ce qui ne l'est pas dans l'état de nature : **liberté, sécurité** et **l'espoir** de bien vivre. En effet : « et certainement, il est également vrai qu'un homme est un dieu pour un autre homme et que l'homme est aussi un loup pour un autre homme ».

3- La Postérité politique :

Hobbes est accord présent aujourd'hui. On peut même l'opposer à **Rousseau** dans les **conflits** politiques liés à l'application de la **souveraineté démocratique**. Il est reconnu comme étant le penseur d'une bourgeoisie éclairée au pouvoir, puisque amené à résumer parfois les contraintes politiques.

Ainsi, faire le bien dans la société civile parfois malgré lui, si l'homme emboîte dans les contraintes des destinées communes, il vient à protester contre ceux qui les commandent. Il faudra juger de la **recevabilité** de ses **griefs** au regard des **impératifs** devant mener au **développement** de la société chaque jour renouvelé.

4- La Religion :

Hobbes a entièrement conscience du problème **théologico-politique**, c'est-à-dire des problèmes et des interférences souvent néfastes entre la sphère religieuse (chrétienne) et la sphère politique. Notamment parce qu'il a lui-même connu les **guerres des religions** en Angleterre. C'est ainsi qu'il consacre pratiquement la moitié de son œuvre politique à la question religieuse.

Le pouvoir ecclésiastique n'est que le pouvoir d'enseigne. Il ne peut donc pas se permettre d'imposer des règles de lui-même aux individus. C'est la religion **catholique** qui est clairement visée par Hobbes, car elle est une sphère de pouvoir autonome et crée une **dualité** entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

Hobbes résout le problème en subordonnant le pouvoir religieux au pouvoir politique. De sorte que le souverain décide des questions religieuses et tous doivent lui obéir : « Dieu parle par ses **vices-dieux** ou **lieutenants** ici sur terre, c'est-à-dire par les rois souverains ».

De plus, puisque le souverain est institué par la volonté de tous, et doit faire respecter les lois de la nature, qui sont de Dieu, il n'y a pas d'opposition flagrante.

Hobbes est encore l'un des **pionniers** de l'**exégèse** historico-critique. En particulier, il fut le **premier** à dire ouvertement, contre la **tradition**, que **Moïse** n'était pas l'auteur du **pentateuque**.

III- La Controverse avec Descartes :

Elle se déroule en **deux temps** : elle porte d'abord sur la **dioptrique** de **Descartes**, puis les **objections** de Hobbes aux **méditations métaphysiques**.

- La **première** est une controverse scientifique.
- La **seconde** s'ouvre sur la nature de la **substance corporelle** ou **matérielle**, la nature du sujet

et les facultés de Dieu lors de la publications des « **Méditations** ».

Hobbes prend connaissance du « **Discours de la méthode** » dès **1637**. Il lui a été transmis par **Kenelm Digby**, alors à Paris. Influencé par **Walter Warner**, il a alors déjà sa propre **théorie de la lumière**.

La polémique sur la dioptrique débute **en 1640** alors que Thomas Hobbes a réfléchi depuis **dix ans** sur la question. Il envoie ses objections à **Mersenne** sous la forme de **deux lettres**, que le **père minime** expédie à Descartes. La polémique s'étend jusqu'**en avril 1641**. Hobbes est convaincu de la nature corporelle de la substance et rejette l'idée cartésienne de **substance spirituelle** ou **immatérielle**.

En outre, pour lui, la **sensation** (par laquelle nous percevons la lumière par exemple) n'est pas une pure **réception**, mais aussi une organisation des données. Sa **théorie de la représentation** l'amène donc à s'opposer au spiritualisme de Descartes.

La querelle philosophique sur les « **Méditations** » s'envenime du fait que les **deux philosophes** s'accusent mutuellement de chercher une **gloire imméritée** et se soupçonnent de **Plagiat**. Cette concurrence pousse Hobbes à radicaliser ses positions et à les ériger en **système**. La querelle se double probablement d'une difficulté sémantique, les termes « **esprit** » et « **mind** » ne recouvrant pas en français et en anglais tout à fait le même champ sémantique.

Hobbes, comme **Pierre Gassendi** range l'**imagination** parmi les facultés de l'esprit, Descartes l'exclut mais surtout, pour Hobbes, « la pensée n'est pas le mouvement du corps ». Mersenne, qui a transmis les « Méditations » à Hobbes, renvoie ses commentaires à Descartes et par prudence, préserve son anonymat, il se contente de le mentionner comme un « philosophe anglais ».

Dans son objection, Hobbes reproche à Descartes, un glissement sémantique de « **Je suis pensant** » à « **Je suis pensé** ».

Conclusion :

Les principaux intérêts de Hobbes étaient : la physique, l'éthique, la **politique**, la **religion**, le **langage**, la métaphysique et des idées remarquables comme le **pacte de soumission**, l'**état de nature**.

Thomas Hobbes a été influencé par Platon, Aristote, **Machiavel**, **Bodin**, **Galilée**, **Descartes** et a influencé à son tour : **Spinoza**, **Rousseau**, **Mendelssohn**, **Maistre**, **Schnitt**.

Thomas Hobbes est l'**un** des plus grands philosophes de l'histoire du monde.